

VILLE DE BARR

Département du

Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de

Sélestat

Séance du 28 septembre 2026

Nombre des
conseillers élus

29

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Conseillers
en fonction

29

Etaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Christophe OHREL, Mme Florence WACK, M. Hervé WEISSE, Mme Anémone KOFFEL, M. Gérard ENGEL, Mme Veronika DEJEAN, M. Gilles RENCKERT, Adjoints au Maire,

Conseillers
présents

26

Mme Dominique NAJBERG, M. Philippe FOISSET, Mme Laure RUZZA, Mme Catherine KINET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, M. Benoît THOMANN, Mme Ferda ALICI, M. Matthieu LITZELMANN, M. Berdan YALCINKAYA, M. Bernard SCHNEIDER, Mme Martine MARCHAL-MINAZZI, Mme Claire BRANDIN, Mme Dorothee KREISS, M. Kaan SIMSEK, Mme Francilda HICKMAN, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents

3

Absents excusés : M. Renaud NADIN qui a donné procuration à M. Benoît THOMANN, M. Roland STORCK qui a donné procuration à M. Bernard SCHNEIDER

Absent : M. Jean-Luc GERSTENMEYER

N° 03 / 28-IX-2026 CONCOURS « VITRINES DE NOEL » - APPROBATION 67021-016-2026-09-28-62

La Ville de Barr a lancé un concours "Vitrines de Noël" afin de créer une dynamique commune autour de la féerie de Noël. Cette action vise à mettre en valeur les initiatives et le dynamisme des commerçants en matière d'aménagement de vitrines à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Artisans, restaurateurs, viticulteurs, tous les commerçants de Barr sont appelés à participer. Le concours est ouvert du 01 au 18 décembre 2026. Les participants doivent envoyer deux photos de leur vitrine en précisant le nom de leur enseigne et leur adresse au service événementiel de la Ville de Barr : manifestations@barr.fr.

Un jury évaluera l'aspect féérique ainsi que l'originalité de la décoration et désignera un lauréat. Le vainqueur se verra remettre la somme de 200,-€ par virement.

DELIBERATION

VU l'avis des Commissions Réunies du 23 septembre 2026,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le montant alloué au vainqueur du concours « Vitrites de Noël ».

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme et exécutoire,
BARR, le 29 septembre 2026
La Maire,



Le secrétaire de séance,
Gérard ENGEL